



# ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE ST-DENYS – ST-JOSEPH

## PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNUELLE 2024-2025

### I. Contribution des familles à l'école par enfant :

- Pour une première inscription : 630 €
- Enfant déjà inscrit à l'ensemble scolaire : 580 €

Pour une première inscription, un chèque de 50 € est demandé à titre d'arrhes lors du dépôt du dossier. Ce montant sera déduit sur la facture de l'année. En cas d'annulation de l'inscription, ce montant sera conservé par l'établissement.

### II. Frais de demi-pension

#### 1/ Tarif forfaitaire

	4 Jours	3 Jours	2 Jours	1 Jour
Tarif ½ P. Mat./CP	780 €	585 €	390 €	195 €
Tarif ½ P. CE1 au CM2	820 €	615 €	410 €	205 €

Les repas sont remboursés :

- En cas d'absence du fait de l'établissement (voyages, sorties, intempéries,...) un avoir est effectué en cours d'année scolaire.
- **En cas de maladie** : Remboursement possible pour un minimum d'une semaine d'absence. Les parents doivent effectuer une demande écrite et joindre un certificat médical.

**ATTENTION** : Les jours de demi-pension doivent impérativement être fixes (Exemple : tous les Lundis et Jeudis pour 2 jours par semaine)

**2/ Tarif occasionnel** Pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement, des tickets-repas sont proposés :

- A 6.20 € (soit 62 € le carnet de 10) pour les Maternelle et CP.
- A 6.50 € (soit 65 € le carnet de 10) pour les CE1 au CM2.

Ils sont en vente au Secrétariat de l'école Saint-Denys ou de l'école-collège Saint-Joseph

**3/Tickets de Garderie** Pour les familles qui souhaitent laisser leurs enfants à la Garderie à Saint-Denys ou à Saint-Joseph, le Ticket est à 2.50 € (soit 25€ le carnet de 10)

### III . Cotisation A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) – par famille :

23 €

La cotisation A.P.E.L.(Association des Parents d'élèves) de 23 € par famille est facultative .

### COMMENT REGLER LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES ?

Il est très important de retourner au Secrétariat la fiche « CHOIX DU MODE DE PAIEMENT »

☛ **PAIEMENT ANNUEL** : en 1 fois fin septembre.(Mode de paiement prioritaire) Paiement possible par Carte Bleue sur le Site « Ecole Directe » avec le code Famille.

**PAIEMENT MENSUEL** : en 10 fois à compter du 05.09.2024 par prélèvement automatique.

Il est possible également de demander un prélèvement automatique sur 12 mois

☛ **PAIEMENT PERSONNALISE** : Paiement possible par Carte Bleue sur le Site « Ecole Directe »

Afin de ne pas alourdir les charges des familles, celles-ci peuvent éventuellement proposer un échéancier de paiement à l'établissement. Celui-ci sera demandé par écrit à l'aide du document « choix du mode de paiement » et devra être impérativement respecté.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ☛ Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le service comptabilité de l'O.G.E.C. St Denys-St Joseph. Un dossier de demande d'aide peut être retiré au secrétariat. Il devra impérativement être retourné avant le 15 octobre 2024.